

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2017

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13</p> <p>Date de convocation : 10/02/2017</p> <p>Date d'affichage : 17/02/2017</p>	<p><i>L'an deux mille dix-sept, le seize du mois de février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de Mme ADRAST Marie-Joëlle, Maire.</i></p> <p>Présents : Mmes ADRAST-CORPS-FEIREISEN-LAMBERT- TRUET- VAYSSE-MM. BIENAIMÉ-BRISSET-DESVAUX-MARIDA- PÉTÉREAU- Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Absents excusés : M. GAUVIN Mme GUYON, pouvoir à Mme FEIREISEN M. VONNET, pouvoir à Mme TRUET</p> <p>Secrétaire de séance : Mme LAMBERT</p>
---	---

Madame le Maire demande l'autorisation aux conseillers d'inscrire deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- Demande de subvention DETR pour réfection du mur de la rue de l'Aître Vert
- Montant des indemnités des élus en référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Tous les conseillers donnent leur accord.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

<p>N° 2017-02-01</p> <p>DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX DE REHABILITATION DANS L'ECOLE</p>	<p>Mme le Maire expose aux conseillers le projet de réhabilitation des toilettes de l'école et de remplacement des portes nord et sud susceptibles d'être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux – année 2017 – catégorie « Bâtiments publics communaux et intercommunaux – investissements liés à l'activité scolaire ».</p> <p>Les travaux sont estimés à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Réfection des toilettes sous le préau 23 500,00 € H.T.▪ Remplacement des portes N et S 5 660,00 € H.T.▪ Total 29 160,00 € H.T. <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>ADOpte l'avant-projet, ARRETE les modalités de financement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Montant T.T.C. des travaux 34 992,00 €• Montant H.T. des travaux 29 160,00• Conseil Départemental (FDSR enveloppe socle) 13 347,00• DETR 5 832,00• Autofinancement 15 813,00 <p>SOLLICITE la plus large subvention pour l'aider à financer ces travaux.</p>
--	--

N° 2017-02-01

**DEMANDE DE
SUBVENTION DETR
POUR TRAVAUX DE
RÉFECTION DU MUR
DE SOUTÈNEMENT DE
LA RUE DE L'AITRE
VERT**

Mme le Maire expose aux conseillers le projet de réfection du mur de soutènement de la rue de l'Aître Vert susceptible d'être subventionné au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux – année 2017 – catégorie « MOBILITÉ DURABLE – Aménagements de voirie et d'espaces publics ».

Ce mur doit être consolidé pour supprimer le risque d'effondrement sur la chaussée.

Les travaux sont estimés à 28 648,90 € H.T. selon le devis de l'entreprise BRIAULT CONSTRUCTION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte l'avant-projet,

ARRETE les modalités de financement suivantes :

• Montant T.T.C. des travaux	34 378,68 €
• Montant H.T. des travaux	28 648,90
• DETR	11 459,00
• Autofinancement	17 189,90

SOLLICITE la plus large subvention pour l'aider à financer ces travaux.

**DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS AU
SIEIL POUR
REPLACEMENT
LUMINAIRES RUE DE
LA CLARCIERE et RUE
DE LA
BOURDONNERIE
ET MISE EN SECURITE
DE 2 ARMOIRES DE
COMMANDE**

Mme le Maire informe les conseillers que seront prévus au budget 2017 les crédits nécessaires pour le remplacement de 20 lampes à vapeur de mercure par des luminaires LED rue de la Clarcière et rue de la Bourdonnerie et pour la mise en sécurité de deux armoires de commande d'éclairage public au château d'eau de la Hargandière et rue de la Clarcière.

Les devis établis par l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE de NAVEIL 41100 s'élèvent à :

- Fourniture et pose de 20 lampadaires à LED pour 10 776,00 € TTC
- Réfection et pose horloge astronomique de 2 commandes d'éclairage public et remise en état de 7 autres armoires pour 4 068,00 € TTC.

Le SIEIL vient en aide financièrement aux communes par l'attribution de fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les devis présentés par l'entreprise INEO,

SOLLICITE du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire l'attribution de fonds de concours pour le remplacement de 20 lampadaires avec lampes à vapeur de mercure, la réfection et la pose d'horloge astronomique dans deux armoires de commande et la remise en état de sept autres armoires.

NUMEROTATION DES LOGEMENTS DE TOURAINE LOGEMENT RUE JULES GAUTIER

Touraine Logement demande au Conseil Municipal de déterminer les adresses des logements en construction. La commission Bâtiments-Voirie se réunira prochainement pour étudier le nom de l'allée desservant les logements et les numéros des habitations. Le sujet est reporté à la séance du 23 mars.

N° 2017-02-04

**MONTANT DES
INDEMNITÉS DU
MAIRE ET DES
ADJOINTS
en référence à l'indice
brut terminal**

Madame le Maire rappelle aux Conseillers que les indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

A partir du 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal passe de 1015 à 1022.

La délibération en date du 28 mars 2014 fixant les taux des indemnités du maire et des adjoints faisait référence à l'indice 1015. Il convient de prendre une nouvelle délibération faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision, car une nouvelle modification de l'indice est prévue en janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PRECISE que les indemnités de fonctions des élus sont fixées comme suit :

- Indemnité du maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Indemnité des adjoints : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport de mutualisation des services : transmis par Val d'Amboise pour délibération du conseil municipal le 23 mars prochain. Il sera envoyé par mail à tous les élus mais des exemplaires papier sont disponibles en mairie.

Groupes de travail pour la fusion : les compte rendu seront publiés sur le site de la commune et affichés en mairie après relecture par des personnes extérieures aux groupes pour s'assurer que les termes employés soient précis et ne prêtent pas à une fausse interprétation. Les premières réunions de chaque commission sont essentiellement une collecte d'informations, de questions et un état des lieux. Le premier bilan prévu le 28 février se fera entre élus des deux communes. Il a pour but de revoir si nécessaire le mode de travail et les groupes formés. Tout administré intéressé par le sujet peut adresser ses questions en mairie et/ou intégrer le groupe pour participer au travail.

Accident du 14 février dernier sur la RD 31 : Mme le Maire déplore à nouveau la vitesse des automobilistes sur la portion de cette route et le fait que le Conseil Départemental n'ait pas accepté d'installer une limitation. Une nouvelle demande sera faite dans ce sens ainsi que pour la protection ou le déplacement de l'abribus qui aurait pu être touché lors de cet accident.

Remise des prix du concours des maisons fleuries : samedi 18 février 2017 en mairie à 11 heures.

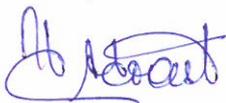
Installation des nouveaux boulangers : M. Emmanuel COMMON et sa compagne ont succédé à M. Rodolphe ITEVA depuis le 1^{er} février 2017. Malheureusement, le four est tombé en panne à quatre reprises. La CCVA et la Chambre des Métiers ont contacté M. Common pour étudier l'aide qui pourrait lui être attribuée s'il était dans l'obligation de remplacer le four.

TV Tours : Mme le Maire a rencontré une représentante de TV Tours venue lui proposer leur service de publicité pour les événements festifs à annoncer et sur le reportage pouvant être réalisé sur la commune. Ces services sont payants.

Tri sélectif : Mme Corps fait part des mauvais résultats du tri sur les trois communautés de communes adhérant au SMITOM. Le refus de tri (par erreur ou volontaire) s'élevait à 22 % en 2016, il est à 28 % en janvier 2017. Il a pour conséquence une forte augmentation du coût du traitement des déchets et la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La population doit être de nouveau sensibilisée à l'importance du tri sélectif.

Commission Bâtiments – Voirie : réunion le 1^{er} mars 2017 en mairie à 18h30.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Marie-Joëlle ADRAST

